

REPUBLIQUE TUNISIENNE

---  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
---

Tunis, le 7 Fevrier 1974

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
A Mesdames et Messieurs les Chefs des  
Etablissements Techniques

Circulaire N°...42../74.....  
émanant de la Direction de  
l'Enseignement Secondaire

- / -

O B J E T : Heure de rattrapage en électricité  
pour la 4ème A/T.I.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été  
décidé de faire bénéficier à compter de ce jour, les  
élèves de 4ème année Technique Industrielle d'une  
heure de rattrapage en électricité.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir  
porter à la connaissance des professeurs intéressés de  
votre établissement, le contenu de la présente note.

P. Le Ministre de l'Education nationale et p.o.  
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire



M.H. KHELIL